ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ N° DPR-2023-0295			
COMMUNE DE SAINT-HERBLAIN – LIMITES D'AGGLOMÉRATION			
DÉSIGNATION DE LA VOIE	**DÉFINITION DE LA LIMITE**	**Secteur Agglomération**	**Panneaux EB 10 + B 30**
Avenue Louis Guilloux	Au giratoire de l'intersection avec l'avenue Marcel Paul	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Boulevard du Zénith	Intersection avec l'avenue Louis Guilloux.	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Boulevard Marcel Paul	Au giratoire de l'intersection avec la rue des Clozeaux	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Quai Émile Cormerais (VM 107 A)	50 m de l'intersection avec le giratoire de Tougas (quai Émile Cormerais et la route du Plessis Bouchet)	Saint Herblain Centre	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30
Quai Émile Cormerais VM 107)	Intersection avec le carrefour giratoire de Roche Maurice.	Saint Herblain Centre	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30
RN 444 n° / boulevard Marcel Paul.	Intersections avec les bretelles de sortie et d'accès de la RN n° 444	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Rue Christophe Colomb.	Intersection avec le carrefour giratoire de la Porte d'Armor.	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Rue d'Indre	Intersection de l'impasse de la gare	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Rue de la Johardière	Intersection avec la VM n° 75.	Saint Herblain Centre	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30
Rue de la Maison neuve	Intersection avec la VM n° 75.	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Rue des Piliers de la Chauvinière	Intersection avec le carrefour giratoire formé par le boulevard du Professeur Jacques Monod et la rue des Piliers de la Chauvinière	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Rue du Moulin de la Rousselière section VM 75 / Bd. Marcel Paul.	Intersection avec la VM n° 75 (boulevard Jacques Monod).	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Rue du Souvenir Français	En entrée- sortie du giratoire de la porte de Saint Herblain	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Rue Henri Radigois	Intersection avec bretelle insertion de la VM n° 75.	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Rue Jan Palach	Tronçon concerné entre la rue Jan Palach et les Hauts de Couëron	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Rue Jan Pallach	Intersection avec la VM n° 75.	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Rue Julian Grimau	A l'ouest de l'intersection avec la rue des Villages	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Rue Olympe de Gouge	Intersection avec la VM n° 75.	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Rue Robert Schuman	A partir du giratoire Intersection avec la rue du Launay	Saint Herblain Centre	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30
VM 107	A 50 m du Giratoire de Tougas de l'intersection avec le quai Émile Cormerais et la route du Plessis Bouchet.	Saint Herblain Centre	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30
VM 17 A – Boulevard Charles de Gaulle	A 30 m de l'intersection avec la VM n° 75. A 100 m de l'intersection avec la rue du Rocher et la rue Françoise Dolto.	Saint Herblain Centre	Saint Herblain Centre-Sant Ervlan+B30
Allée Madame de Sévigné	À 40 m de l'intersection avec l'esplanade des quatre vents.	Saint Herblain Est	Saint Herblain Est-Sant Ervlan+B30
Allée Prosper Mérimée	Intersection avec l'esplanade de la Bégraisière.	Saint Herblain Est	Saint Herblain Est-Sant Ervlan+B30
Avenue de la Branchoire	Limite des communes de Nantes et Saint-Herblain (boulevard du Tertre).	Saint Herblain Est	Saint Herblain Est-Sant Ervlan+B30
Avenue Marcellin Berthelot	Intersection avec le carrefour giratoire de la Porte d'Armor.	Saint Herblain Est	Saint Herblain Est-Sant Ervlan+B30
Boulevard Allende	Limite des communes de Nantes et Saint-Herblain. (Boulevard du Tertre)	Saint Herblain Est	Saint Herblain Est-Sant Ervlan+B30
Boulevard Allende / Porte d'Atlantis	Intersection avec les bretelles d'accès et de sortie du périphérique.	Saint Herblain Est	Saint Herblain Est-Sant Ervlan+B30
Boulevard Charles Gautier	-Limite des communes de Nantes et Saint-Herblain (Giratoire Abbel Durand) -A hauteur de l'aménagement du carrefour Giratoire à l' intersection de la rue Claude Bernard	Saint Herblain Est	Saint Herblain Est-Sant Ervlan+B30
Boulevard Winston Churchill	Intersection avec la rue Marcel Marnier.	Saint Herblain Est	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30

DÉSIGNATION DE LA VOIE	DÉFINITION DE LA LIMITE	Secteur Agglomération	Panneaux EB 10 + B 30
Rue de Saint-Nazaire	Limite des communes de Nantes et Saint-Herblain. (Boulevard Winston Churchill)	Saint Herblain Est	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30
Rue Françoise Sagan	Intersection avec le giratoire Est de la Porte de saint-Herblain.	Saint Herblain Est	Saint Herblain Est-Sant Ervlan+B30
M 17 A – Boulevard Charles de Gaull	à l'Est du giratoire de la porte de Saint Herblain	Saint Herblain Est	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30
Chemin du Vigneau	Dans le sens Sud-Nord de l'intersection avec la VC 125 de la Rabotière.	Saint Herblain Est	Saint Herblain Est-Sant Ervlan+B30
Avenue de Courteline Avenue de Bellevue Avenue de L'Eglantine Avenue de l'Espérance Avenue de Beauséjour Avenue de Tolède Avenue de la Jalotterie Avenue de la Favrie	Limites des communes de Nantes et Saint-Herblain (avenue des Plantes).	Saint Herblain Nord	B30
Signature du Maire	A Hauteur de l'esplanade de la Chézine.	Saint Herblain Nord	Saint Herblain Nord-Sant Ervlan+B30
Boulevard du Massacre	Limite des communes de Nantes et Saint-Herblain. De la place Jean Moulin au Giratoire Abel Durand	Saint Herblain Est	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30
Boulevard du Massacre	Limite des communes de Nantes et Saint-Herblain. De Beausejour à la place Jean Moulin	Saint Herblain Nord	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30
Boulevard Marcel Paul	A hauteur du carrefour Giratoire aux intersections avec le Boulevard Marcel Paul et la rue du Zambèze	Saint Herblain Nord	Saint Herblain Nord-Sant Ervlan+B30
Boulevard Pierre de Coubertin	Hauteur de la rue de la Favrie	Saint Herblain Nord	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30
Route de Vannes (Ex RN 165)	Limite de la commune à 50 m à l'Est du carrefour giratoire de la Porte de Sautron.	Saint Herblain Nord	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30
Chemin de la Chatterie	à Hauteur du pont au dessus du périphérique vers le boulevard Marcel Paul	Saint Herblain Nord	Saint Herblain-Sant Ervlan+B30

Signature du Maire

Publié le 05 avril 2023

Annexe 2 de l'arrêté N° DPR-2023-0295

Commune de Saint Herblain, limitation de vitesse à 50km/h et 70km/h sur certaines voies classées en agglomération".

DESIGNATION DE LA VOIE	Secteur	DEFINITION DE LA LIMITE	Vitesse autorisée
Boulevard Charles de Gaulle	Saint Herblain Est	De l'entrée d'agglomération à l'Est de la porte de Saint Herblain à l'intersection de la rue de la Rabotière et du chemin du Printemps.	50 Km/h
Boulevard Salvador Allende	Saint Herblain Est et Saint Herblain Centre	Du boulevard du Tertre à la rue Marcel Paul. (Hors passages des stations de tramway limitées à 30km/h)	50 Km/h
Boulevard Charles Gautier	Saint Herblain Est	Aux entrées d'agglomération au giratoire Abbel Durand et au carrefour Giratoire à l' intersection de la rue Claude Bernard	50 Km/h
Boulevard Marcel Paul	Saint Herblain Centre	De l'entrée d'agglomération au giratoire de l'intersection avec la rue des Clozeaux au giratoire du boulevard Salvador Allendé et du boulevard François Mitterrand	50 Km/h
Boulevard du Massacre	Saint Herblain Est et Saint Herblain Nord	Aux entrées d'agglomération au Giratoire Abel Durand et Giratoire Beauséjour route de Vannes	50 Km/h
Allée Madame de Sévigné	Saint Herblain Est	A l'entrée d'agglomération à 40 m de l'esplanade des quatre vents.	50 Km/h
Avenue de la Poésie	Saint Herblain Est	De l'esplanade des quatre vents à l'avenue Ambroise Paré.	50 Km/h
Avenue Ambroise Paré.	Saint Herblain Est	De l'Avenue de la Poésie à l'Avenue Condorcet	50 Km/h
Avenue de la Baraudière	Saint Herblain Nord	De la route de Vannes à l'avenue du Parnasse	50 Km/h
Avenue du Parnasse	Saint Herblain Nord	Du boulevard du Massacre à l'Avenue des Naudières	50 Km/h
Avenue des Naudières	Saint Herblain Nord	De l'avenue des Naudières à l'avenue des Thébaudières	50 Km/h
Avenue des Thébaudières	Saint Herblain Nord	Du boulevard du Val de Chézine à la route de Vannes (Hors passages plateaux place des Thébaudières et de l'arrêt de Bus (Cheverny) limités à 30km/h)	50 Km/h
Boulevard du Val de Chézine	Saint Herblain Nord	Du pont de la Chézine à l'intersection de la rue Eugène Sue	50 Km/h
Route de Vannes	Saint Herblain Nord	De la porte de Sautron au giratoire Beauséjour hors contres allées classées 30km/h)	50 Km/h
Boulevard Marcel Paul	Saint Herblain Nord	A l'entrée d'agglomération du Giratoire de la rue du Zambèze à la route de Vannes	50 Km/h
Rue du Moulin de la Rousselière	Saint Herblain Centre	De l'entrée d'agglomération au giratoire du boulevard Jacques Monod au giratoire du Boulevard Marcel Paul	50 Km/h
Rue de la Maison Neuve	Saint Herblain Centre	De l'entrée d'agglomération au giratoire de la VM 75 au giratoire du Boulevard Marcel Paul	50 Km/h
Rue de la Johardière	Saint Herblain Centre	De l'entrée d'agglomération au giratoire de la VM 75 à la rue du Charon. (Hors passages des plateaux au n°11 et au n°6 limités à 30km/h)	50 Km/h
Rue du Charron	Saint Herblain Centre	De la rue de la Johardière au Giratoire des Boulevards Marcel Paul et Mitterrand (hors passage du plateau au n°8 limité à 30km/h)	50 Km/h
Rue Julian Grimau	Saint Herblain Centre	De l'entrée d'agglomération au giratoire de la VM 75 à la rue Bobby Sands	50 Km/h
Rue Bobby Sands	Saint Herblain Centre	De la rue Julian Grimau à la rue Julius et Ethel Rosenberg (hors passages écluses aux n°15-27 et 37 limités à 30km/h)	50 Km/h
Rue Jan Palach	Saint Herblain Centre	De l'entrée d'agglomération en limite de Couëon à la rue Julius et Ethel Rosenberg	50 Km/h
Boulevard Charles de Gaulle	Saint Herblain Centre	De l'entrée d'agglomération 100 mètres avant le giratoire des rue Françoise Dolto et Rocher au giratoire du boulevard François Mitterrand	50 Km/h

Boulevard Charles de Gaulle	Saint Herblain Centre	De l'entrée d'agglomération au giratoire de la VM 75 au giratoire du Boulevard François Mitterrand	70 Km/h
Rue Françoise Dolto	Saint Herblain Centre	Du giratoire du boulevard Charles de Gaulle au giratoire des rues Germaine Tillion et Suzanne Lenglen	50 Km/h
Rue Suzanne Lenglen	Saint Herblain Centre	Du giratoire du boulevard Charles de Gaulle au giratoire de les rue Germaine Tillion et Françoise Dolto au Giratoire du boulevard Salvador Allende	50 Km/h
Boulevard François Mitterrand	Saint Herblain Centre	Du giratoire des boulevards Salvador Allende-Marcel Paul au giratoire des rues du Docteur Boubée-Hôtel de Ville. (Hors passage du plateau du n°118 limitée à 30km/h)	50 Km/h
Rue du Rocher	Saint Herblain Centre	Du giratoire du boulevard Charles de Gaulle au giratoire de la rue du Docteur Boubée	50 Km/h
Rue d'Indre	Saint Herblain Centre	De l'entrée d'agglomération en limite d'Indre et la rue des Maures. (Hors passage du plateau de l'impasse de la Gare limité à 30km/h)	50 Km/h
Rue Jean Monnet	Saint Herblain Centre	Du giratoire de la rue du Souvenir Français au giratoire des rues du Docteur Boubée et Konrad Adénauer (Hors passage du plateau au n°20 limité à 30km/h)	50 Km/h
Rue Robert Schuman	Saint Herblain Centre	De l'entrée d'agglomération au giratoire de la rue du Launay au giratoire des rues Plessis Bouchet-Souvenir Français. (Hors passages des écluses au lieu-dit "La Cognetterie" limités à 30km/h)	50 Km/h
Rue du Launay	Saint Herblain Centre	Du giratoire de la rue Robert Schuman au giratoire de la rue Plessis Bouchet	50 Km/h
Rue Plessis Bouchet	Saint Herblain Centre	Du giratoire de la rue Robert Schuman au giratoireTougas. (Hors passage limité à 30km/h entre les n° 14 et 21)	50 Km/h
Quai Emile Cormerais	Saint Herblain Centre	Des entrées d'agglomération au giratoire de Tougas au giratoire de la Roche Maurice	50 Km/h

Signature du Maire

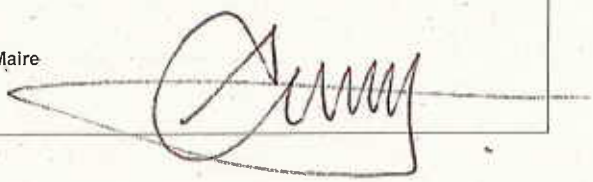

Annexe 3 de l'arrêté N° DPR-2023-0295

Commune de Saint Herblain, Liste des voies à sens unique qui déroge au décret 2008-754 du 30 juillet 2008 généralisant le double sens cyclable dans les zone 30, en raison de contraintes ponctuelles de l'espace public (largeur de voie, absence de visibilité, de forte déclivité, de virage dangereux ...).

DESIGNATION DE LA VOIE	Date de Mise en en Oeuvre C 12 (circulation à sens unique) B15 (sens interdit)	Quartier	Sens unique de circulation
Place de la Paix	2021	Saint Herblain Centre-Bourg	Entrée Ouest- Sortie Est
Rue de la Marcellière	2019	Thebaudières	Sens Sud Nord, de l'avenue de la Chevreuse à l'avenue de Neuilly
Rue de l'Ecole	2019	Tilleuls	Sens Est-Ouest du boulevard du Tertre à la rue des Ajoncs
Rue des Tulipiers	2012	Tilleuls	sens Est-Ouest
Rue des Ajoncs	2012	Tilleuls	sens Ouest-Est
Avenue de l'Eglantine	2018	Beausejour	sens Ouest-Est
Avenue du Docteur Roux	1970	Bouvardière	Sens Sud Nord de l'avenue du Docteur Rappin à l'avenue de la Bouvardière
Avenue du Pin	1977	Bouvardière	Sens Nord Sud de l'avenue de la Bouvardière à l'avenue du Docteur Rappin
Avenue du Docteur Rappin	1977	Bouvardière	Sens Ouest Est de l'avenue du Pin à l'avenue du Docteur Laennec
Rue de la Chicotière	2018	Bellevue	Sens Ouest Est de la rue d'Arras au boulevard du Tertre
Place des Thebaudières	2003	Thebaudières	Entrée Ouest- Sortie Est
Parking école Nelson Mandela	2015	Thebaudières	Entrée Nord- Sortie Sud
Rue Pauline Kergomard	2014	Pelousière	sens Est-Ouest
Contre Allée du Boulevard Churchill	1992	Bellevue	Sens Nord Sud
Rue des Calvaires	1978	Centre Bourg	Sens Sud Nord
Rue du Clos Siban	1997	Centre Bourg	Sens Ouest Est
Allée Paul Passard	2015	Contre Allée Route de Vannes	Sens Ouest Est

Signature du Maire

Annexe 4 DPR-2023-0295

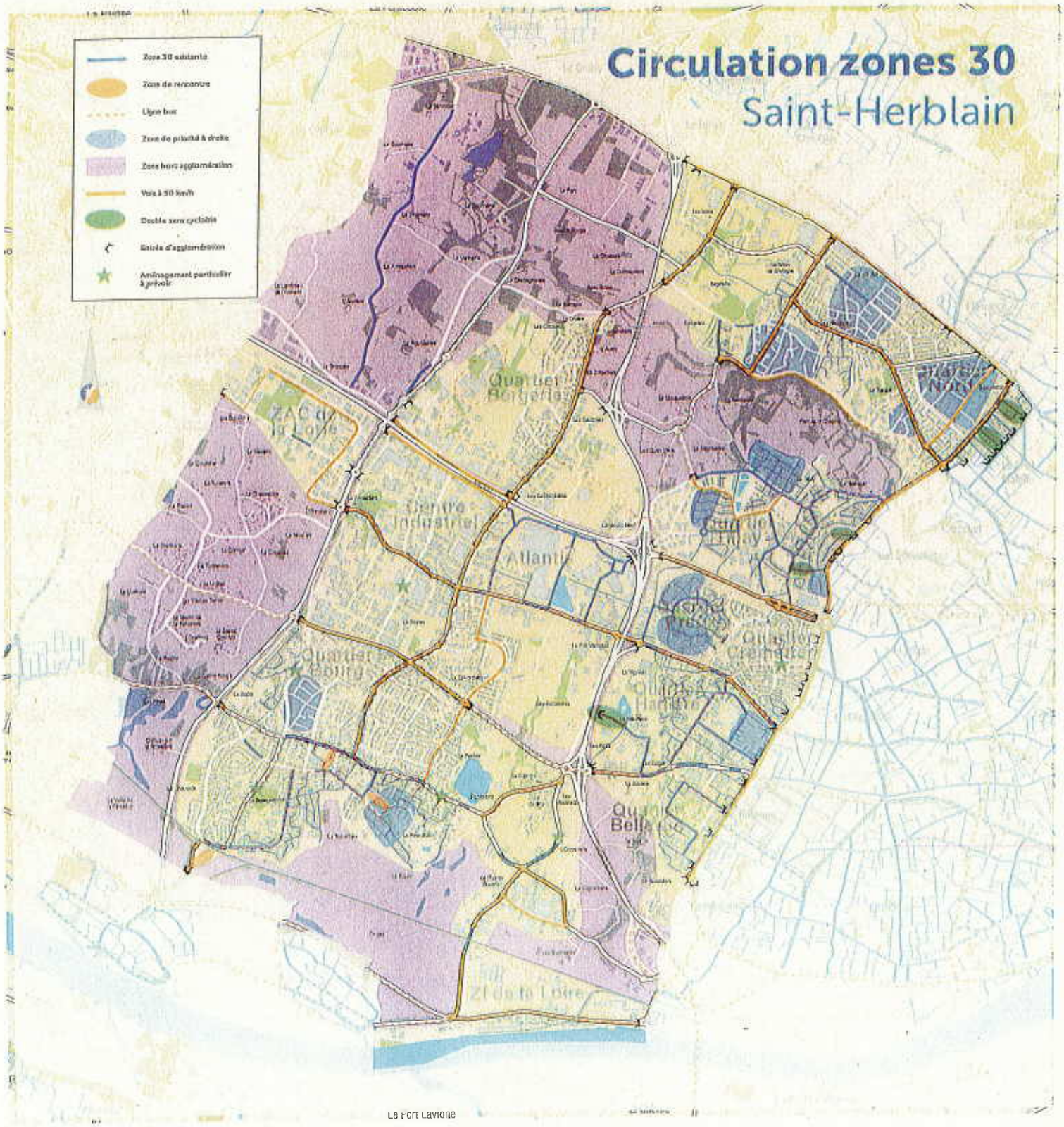

Signature du Maire